



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Abymes, le mercredi 08 septembre 2021

Service social des personnels
Service social des élèves

Affaire suivie par :
Valérie ARICIQUE
Conseillère technique de service
social auprès de la Rectrice
Responsable du service social
des personnels
Responsable du service social
en faveur des élèves
Référénte académique de la
protection de l'enfance

0590 47 81 14

ce.ass-social@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare
BP 480
97183 Les Abymes Cedex

La Rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités
Directrice académique des services de
l'éducation nationale

A

Mesdames et messieurs les personnels de l'académie

Objet : Accompagnement social - Cadre d'intervention du service social en faveur des personnels

Le contexte actuel peut générer ou renforcer des situations personnelles difficiles, parfois complexes ou douloureuses, avec un impact sur l'activité professionnelle.

Placée au carrefour de champs multiples (travail, santé, famille, habitat, budget), l'assistante de service social est une interlocutrice privilégiée pour vous apporter une écoute et un accompagnement global adapté, dans le respect du secret professionnel (article 226-13 et 226-14 du nouveau code pénal).

Cette note rappelle le cadre d'intervention des assistantes sociales des personnels placées sous la responsabilité de la conseillère technique de service social auprès de la Rectrice.

1. Missions

Les assistantes de service social aident les personnels à préserver ou à retrouver leur équilibre entre sphère professionnelle et vie privée.

Elles accueillent, écoutent, informent, orientent et accompagnent les agents dans leur parcours :

- pour l'accès aux droits (informations administratives et réglementaires, prestations financières, logement, soins...),
- à la suite d'événements déstabilisants (maladie, décès, modification de la cellule familiale, perte de revenus...),
- pour le maintien à l'emploi (adaptation, intégration, mobilité...).

Leur intervention s'inscrit dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

En accord avec l'agent, les assistantes sociales des personnels apportent leur appui dans la résolution de situations complexes et délicates en concertation avec les acteurs de l'institution (direction des ressources humaines, service de prévention et de suivi des personnels, service pensions, services gestionnaires, action sociale...) et/ou l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs (organismes de prévoyance, bailleurs, collectivités, CAF, service retraite de la sécurité sociale, épiceries solidaires, structures médico-sociales ...).

Dans le cadre du PAF 2021-2022, elles proposent des actions d'information et de prévention en inter-catégoriel sur des thèmes spécifiques à destination des personnels qui peuvent librement s'inscrire : se préparer au départ à la retraite, mieux négocier son contrat de prêt bancaire et d'assurance, reprendre son activité après un congé long, préserver son logement locatif, mieux préparer son projet immobilier.

2. Bénéficiaires

Le service social en faveur des personnels est un service de proximité à la disposition de l'ensemble des personnels (enseignants, administratifs, techniques...), en activité ou à la retraite, titulaires ou contractuels, y compris les assistants d'éducation et les AESH, les ayants droit des agents (veufs et orphelins à charge) et les personnels enseignants du secteur privé sous contrat.

3. Contacts et modalités d'accueil

Les assistantes de service social interviennent à la demande de l'agent, de l'administration ou d'un tiers partenaire, dans le respect d'un code de déontologie et du secret professionnel.

Elles reçoivent sur rendez-vous et peuvent également se rendre au domicile.

Pour identifier la professionnelle référente, merci de tenir compte :

- du lieu d'exercice pour les agents en activité ou en congé de maladie,
- du domicile pour les personnels retraités.

> Secteur de la BASSE-TERRE, LES SAINTES, Site du Rectorat :

Madame Gaziella TOURRAINE – ☎ 05 90 47 82 38 – ✉ gaziella.tourraine@ac-guadeloupe.fr

Accueil uniquement sur rendez-vous au Rectorat et au LGT Gerville Réache (Basse-Terre)

> Secteur de la GRANDE-TERRE, MARIE-GALANTE, LA DESIRADE :

Madame Monette MARIE-LOUISE – ☎ 05 90 47 83 43 – ✉ monette.marie-louise@ac-guadeloupe.fr

Accueil uniquement sur rendez-vous au Rectorat et au LP Louis Delgrès (Le Moule)

> Secteur de SAINT-BARTHELEMY et de SAINT-MARTIN :

Madame Germanie GUYON – ☎ 05 90 47 82 94 – ✉ germanie.guyon@ac-guadeloupe.fr

Accueil uniquement sur rendez-vous au SENIDN et au collège Roche gravée de Moho – Permanences trimestrielles à Saint-Barthélemy

La Rectrice de Région Académique Guadeloupe

Rectrice d'Académie

Chancelière des Universités

Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale

Christine GANGLOFF-HEGLER

